

Face à l'hypocrisie et au chaos organisé : une seule solution : les revendications !

Montreuil, le 24 juin 2026

Depuis deux jours, c'est le chaos dans tous les établissements scolaires. Les collègues travaillent sous des chaleurs écrasantes, les élèves comme les personnels sont en souffrance. Le ministre, qui a reçu la FNEC FP-FO le 23 juin, répond avec désinvolture que n'étant pas propriétaire des locaux, il ne peut rien faire.

Ce ministre n'est-il pas membre d'un gouvernement chargé de gérer les affaires de l'Etat ? C'est lui qui est responsable de la sécurité des personnels et des élèves. C'est à l'Etat de garantir aux enfants de ce pays le droit à l'instruction et des conditions permettant de passer les examens en toute sécurité, et en totalité.

En 2023, Macron avait promis la rénovation en dix ans de 40 000 écoles, dont 10 000 d'ici 2027. Il n'en est rien. Le ministre lui-même reconnaît que les bâtiments ne sont pas adaptés.

Mais en quelques semaines, le gouvernement a su trouver 36 milliards d'euros pour le budget de l'armée ! Et il n'y aurait pas d'autre solution que de travailler dans des locaux surchauffés ou de renvoyer les élèves chez eux ? Par ailleurs, nombre de logements sont de véritables passoires thermiques, la chaleur y est encore moins supportable qu'à l'école ou au collège.

Le ministre a même ressorti le « plan de continuité pédagogique » de la période Covid, qui est la négation même de nos statuts, de nos missions, et qui n'a rien à voir avec l'Ecole.

Canicule, épisode neigeux, épidémie, imminence d'une « guerre de haute intensité » : le gouvernement voudrait nous habituer à un état d'exception et de chaos permanent, et nous faire renoncer à nos revendications, dont le droit des élèves à l'instruction.

La FNEC FP-FO ne l'accepte pas !

La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir pour exiger les moyens permettant à l'Ecole de fonctionner, y compris en passant par des mesures de réquisition de matériel, et la mise en place de toutes mesures d'urgence permettant de protéger les personnels et les élèves

Elle soutiendra toutes initiatives décidées par les personnels pour la satisfaction des revendications : motions, pétitions, débrayages, droit de retrait, délégations en direction des autorités...

A méditer :

On compte environ 265 000 classes à l'école primaire, 110 000 classes dans les collèges et 85 000 classes dans les lycées en France. L'installation d'un système de climatisation pour chacune de ses 460 000 classes, à raison de 2 000 euros par classe, coûterait en tout et pour tout 920 millions d'euros.

C'est précisément le montant des crédits restitués par les rectorats depuis trois ans, et donc retirés des budgets, et qui auraient été bien utiles à la rénovation des 60 000 établissements scolaires du pays.